

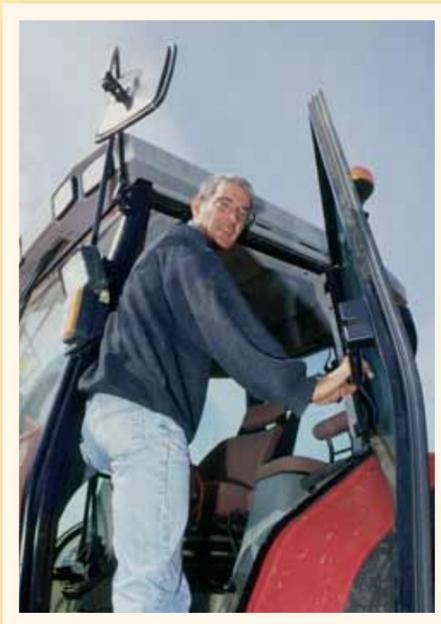
L'ENASP représente...

Six Etats membres de l'UE, 12,3 millions de bénéficiaires et 46,79 milliards d'euros de prestations financières par an. Ses membres couvrent tout le champ de la protection sociale des populations rurales. Ceux-ci sont très actifs dans le champ de l'action sanitaire et sociale. Ils développent régulièrement des projets locaux ou nationaux dans les domaines de l'inclusion sociale ou du développement rural.



Une plateforme sociale pour les populations rurales de l'UE

Tous ces éléments fondent la représentativité de l'ENASP. Ce réseau existe pour défendre et renforcer les valeurs et principes de la protection sociale agricole, qui reposent sur la solidarité et la cohésion territoriale. Il représente les intérêts de la protection sociale agricole au niveau européen, en synergie avec les initiatives de chacun de ses membres. Se positionnant comme un forum de consultation avec les autorités communautaires, c'est aussi un lieu d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre ses membres et leurs partenaires dans le domaine de la protection sociale.



Contacts

KRUS (Pologne)

Tel: +48 22 592 64 07 – Fax: +48 22 592 66 59
monika.krol@krus.gov.pl
bop@krus.gov.pl
www.krus.gov.pl

SVLFG (Allemagne)

Tel: +49 561 93 59 106
Fax: +49 561 93 59 360-106
erich.koch@svlfg.de
www.svlfg.de

MELA (Finland)

Tel: +358 29 435 11 – Fax: +358 29 435 24 26
antti.huhtamaki@mela.fi
www.mela.fi

MSA (France)

ENASP - Secretariat

Tel : +33 1 41 63 73 65

Le secrétariat est actuellement assuré par la MSA : enaspsecretariat.blf@ccmsa.msa.fr
www.ensasp.eu



Austria
Finland
France
Germany
Greece
Poland

European Network of Agricultural Social Protection Systems

La protection sociale des populations rurales européennes

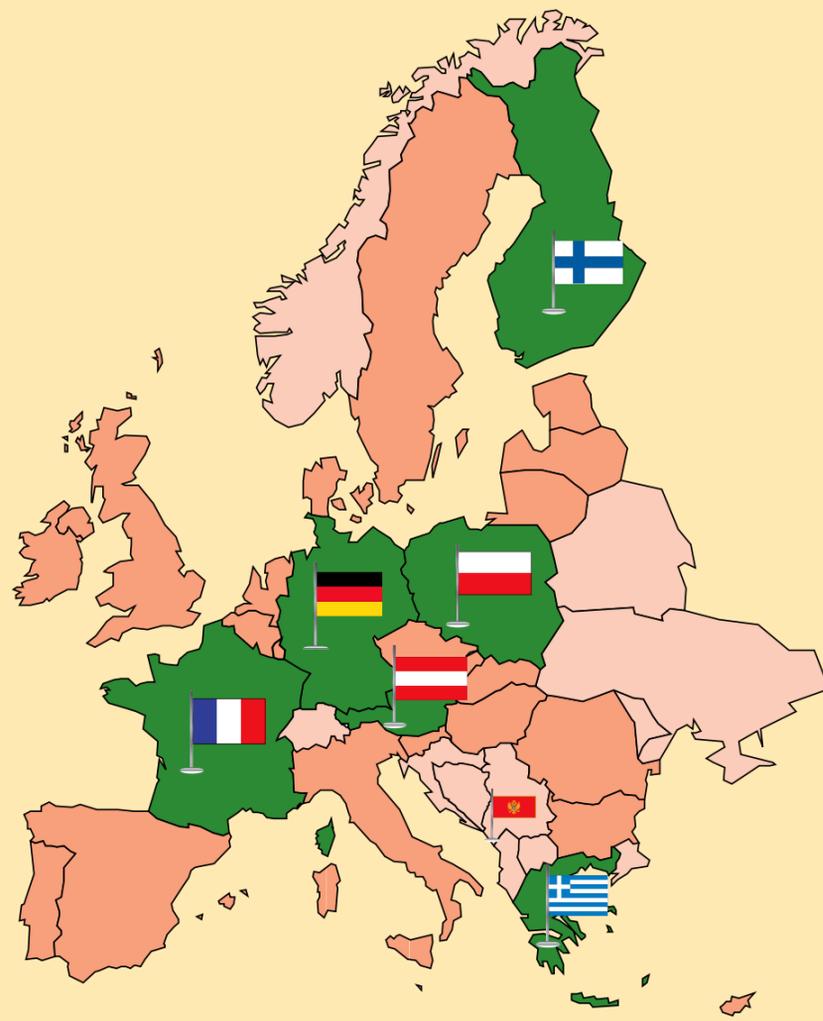
En Europe, les populations rurales ont des besoins spécifiques : ceci est dû à la nature des activités économiques, aux restructurations agricoles, à la place centrale des familles agricoles... Six pays (Allemagne, Autriche, Grèce, Finlande, France et Pologne) ont choisi de mettre sur pied des systèmes de protection sociale autonomes, afin de répondre à ces besoins. Ces régimes prennent en charge tout le champ de la Sécurité sociale : santé, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, famille et/ou services. Afin d'agir au plus près des populations, leur action s'appuie sur un réseau territorial dense.

Alliant proximité et cohérence, orientations nationales et prise en compte du contexte local, ces systèmes ont su fournir la preuve de leur expérience et de leur capacité à évoluer. Leur ambition est de savoir constamment s'adapter aux mutations rurales, tout en restant fidèles à leurs valeurs : équité, qualité, justice sociale, autonomie, démocratie sociale et défense de l'emploi agricole. De plus, le Marché unique et les Traités successifs ont fait – et vont continuer à faire – de l'Union européenne un niveau de coordination incontournable en matière de questions sociales. Ces évolutions actuelles conduisent

à développer des mécanismes de coopération transnationale entre les différents organismes. Dans le même temps, la Politique agricole commune et la politique régionale de l'Union font que les problématiques spécifiques à l'agriculture et à la ruralité doivent être portées au niveau européen, afin de défendre leurs besoins et leurs valeurs. La combinaison de ces tendances explique pourquoi les six systèmes autonomes de protection sociale agricole existant dans l'UE ont uni leurs forces au sein de l'ENASP. Le réseau accueille également des membres observateurs (Monténégro) et des experts externes (Luxembourg). ■



La protection sociale des populations rurales européennes



Allemagne

SVLFG



- **Personnes couvertes** : agriculteurs et leurs familles, salariés de l'agriculture (uniquement pour le risque accidents du travail et maladies professionnelles)
- **Nombre total de bénéficiaires assurés** : 3 500 000 (accidents du travail et maladies professionnelles), 600 000 (Pensions) et 720 000 (Santé)
- **Risques couverts** : accidents du travail et maladies professionnelles, pensions, maladie
- **Autres informations** : une assurance sous un seul toit basée sur les cotisations et la solidarité.



Autriche

SVB



- **Personnes couvertes** : agriculteurs et leurs familles
- **Nombre total de bénéficiaires** : 370 000 (2015)
- **Risques couverts** : accidents du travail et maladies professionnelles, pensions, maladie
- **Autres informations** : la sécurité sociale autrichienne se caractérise par le principe de solidarité. La SVB couvre ces branches pour tous les travailleurs indépendants du secteur agricole et forestier (ainsi que pour leurs familles).



Finlande

MELA



- **Personnes couvertes** : agriculteurs et leurs familles, éleveurs de rennes, pêcheurs, propriétaires forestiers et leurs familles, artistes et chercheurs bénéficiant d'une subvention ou d'une bourse d'études
- **Nombre total de bénéficiaires** : 133 000
- **Risques couverts** : pensions, accidents du travail et maladies professionnelles, famille
- **Autres informations** : la forte proportion de bénéficiaires par rapport au nombre de cotisants explique que dans la pratique, l'État doit prendre en charge une partie significative des dépenses. La MELA est également l'organisme qui gère le système de remplacement des agriculteurs, producteurs et éleveurs de rennes pendant leurs vacances.



France

MSA



- **Personnes couvertes** : exploitants et leurs familles, employeurs de main-d'œuvre et leurs familles, personnes salariées dans le secteur de l'agriculture et leurs familles
- **Nombre total de bénéficiaires** : 5 400 000 d'au moins une prestation
- **Risques couverts** : maladie, pensions, accidents du travail et maladies professionnelles, famille
- **Autres informations** : au-delà des seules populations agricoles, la MSA est très impliquée dans la vie des territoires ruraux, à travers son action sanitaire et sociale et son offre de services.



Grèce

OGA



- **Personnes couvertes** : les agriculteurs et leurs familles, les apiculteurs, les pêcheurs, les artisans et les commerçants qui ne sont pas couverts par l'OAAE (régime d'assurance des indépendants), les personnes salariées dans le secteur de l'agriculture et leurs familles (par exemple travaillant dans le domaine de l'aviculture, de l'élevage ...) et plusieurs autres catégories de population rurale
- **Nombre total de bénéficiaires** : 1 700 000
- **Risques couverts** : pensions, famille, programmes sociaux. Pour ce qui est du risque maladie, depuis janvier 2014, suite à une réforme de l'assurance maladie grecque, OGA continue de prélever les cotisations maladie mais le versement des prestations a été confié à l'Organisation des services de santé nationale, EOPYY, issue de la fusion des 4 régimes de santé grecs les plus importants.
- **Autres informations** : L'objectif premier d'OGA est d'améliorer la qualité des services offerts à ses adhérents. Toutefois, OGA doit également garder à l'esprit les services offerts à d'autres groupes sociaux sensibles.



Pologne

KRUS



- **Personnes couvertes** : agriculteurs et leurs familles
- **Nombre total de bénéficiaires** : 1 211 632 (2014)
- **Risques couverts** : pensions, maladie, famille, programmes sociaux, prévention
- **Autres informations** : le Fonds d'assurances sociales agricoles est une institution créée dans le but de fournir un service complet d'assurances sociales aux agriculteurs.

